

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 FEVRIER 2026 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Monsieur BOURDIN, Madame PARIS, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame QUELIN, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame ARMAND à Monsieur GUEUR
Monsieur BECQUART à Monsieur FABRE

ABSENTS :

Monsieur DEROUBAIX - Madame ARBORE - Madame PONCET - Monsieur RIBIERE -
Madame ARENA - Monsieur KARTAL - Monsieur LARBI

Le quorum est atteint.

Madame COULET est désignée secrétaire de séance.

2026.01.12

**CONVENTIONS D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TAXE
FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES 2026**

(Rapporteur : Liliane FALCON)

Nomenclature : 8.5 Politique de la Ville, habitat, logement

Suite à la signature du Contrat de Ville le 21 mai 2024, l'État accorde à l'organisme signataire, conformément au II de l'article 1388 bis du Code Général des Impôts, un abattement de 30 % sur la valeur locative servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements décrits ci-dessous.

L'abattement de TFPB sur les patrimoines situés dans le quartier prioritaire permet aux bailleurs sociaux de financer, en contrepartie, des actions de **renforcement de la qualité**

001-210100046-20260227-DEL_2026_01_12-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026

urbaine ou de la qualité de service pour leurs locataires ou des dispositifs spécifiques au quartier des Courbes de l'Albarine.

Cet abattement de 30 % de la base d'imposition est consenti pour l'année 2026.

Au regard des fonctionnements et dysfonctionnements identifiés, les priorités à traiter sont les suivantes :

- Priorité 1 : développer la médiation sociale pour améliorer la tranquillité résidentielle et lutter contre les phénomènes d'incivilités et de troubles de voisinage,
- Priorité 2 : favoriser l'animation sociale, accompagner des actions issues des besoins des locataires,
- Priorité 3 : avoir une meilleure gestion des encombrants, de la propreté et de prévention du vandalisme.

Les projets de convention sont joints à la présente délibération.

Les conventions sont valides pour l'année 2026, sur les bases d'imposition de l'année 2025.

Montant prévisionnel de l'exonération de TFPB 2026 basé sur les avis d'imposition 2025 :

	Programmes	Adresses	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de TFPB	
	Dynacité	Rue du Dépôt	32 rue du dépôt	40	8 341 €
	Dynacité	Sarrail	2-16 rue Girod de l'Ain	72	13 863 €
	Dynacité	Noblemaire	Tour A-B-C-D Rue Gustave Noblemaire	132	25 786 €
	Dynacité	Dimitriewsky	31-41 rue du dépôt	29	6 153 €
	Dynacité	Rue Jean Emery	10-14 rue Jean Emery	30	5 401 €
	Dynacité	Chemin du Dépôt	40-42 Chemin du Dépôt	4	841 €
		Sous-total Dynacité		307	60 385 €
	Semcoda	Sarrail	1-16 rue de l'Albarine	90	22 138 €
	Semcoda	Reliquat 2025			6 200 €
		Sous-total Semcoda		90	28 338 €
	TOTAL			397	88 723 €

Le reliquat de Semcoda s'explique par les délais d'intervention d'Enedis pour le raccordement électrique visant à implanter une caméra, et le décalage de l'intervention de la fourrière pour évacuer les véhicules ventouses. Ces deux actions sont prévues en 2026.

Programme d'actions prévisionnelles faisant l'objet de l'abatement TFPB – Année 2026

Axe	Action	Dépenses valorisées par Dynacité	Dépenses valorisées par la SEMCODA
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Chargé d'entretien Noblemaire - Gaïa	18 500 €	
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Adulte relais	9 400 €	4 600 €
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Animateur de quartier	8 000 €	6 000 €
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Conciergerie engagée	9 600 €	1 838 €
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Diagnostics en marchant	3 085 €	3 700 €
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Enlèvement des épaves	6 600 €	2 500 €
Tranquillité résidentielle	Vidéoprotection		3 700 €
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants		4 000 €
Animation, lien social, vivre ensemble	Animations et nettoyages de quartier	4 000 €	2 000 €
Gestion des déchets et encombrants	Mise à disposition de garage de stockage	1 200 €	
TOTAL		60 385 €	28 338 €

La Commission Municipale Politique de la Ville et Rénovation Urbaine, lors de sa séance en date du **24 février 2026** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale Finances, lors de sa séance en date du **24 février 2026** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- D'APPROUVER** les conventions d'utilisation d'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2026 ci-jointes ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et leurs avenants.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **03 MARS 2026**

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey




Nelly COULET
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20260227-DEL_2026_01_12-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026 3

